

**MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT L'ELECTION DES REPRESENTANTS
DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1414- 2, L.1414-4, L.1414-5, L1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-1.

Avant de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes.

Dans la mesure où le Conseil syndical délibère librement sur les modalités de dépôt des listes et dans la mesure où les délais de procédure l'exigent, il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre le dépôt des listes lors d'une suspension de séance intervenant juste après le vote de la présente délibération.

- l'élection se fait au scrutin de liste ;
- l'élection des membres de la CAO a lieu à la représentation proportionnelle du plus fort reste ;
- 5 postes de titulaires et 5 postes de suppléants sont à pourvoir : Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;
- l'article D1411-4 du CGCT dispose : "Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir".

Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- les listes seront déposées auprès de M. le Président du SyMpaC, lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la présente ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ainsi qu'un émargement ;
- les listes seront déposées sous format papier.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres tels que précisées ci-dessus.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2023
- son envoi à l'affichage le : 22 décembre 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 décembre 2023

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin
Date de signature : 30/12/2023
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué, en première instance le vingt et un novembre deux mille vingt-trois sans atteinte du quorum, et légalement reconvoqué, en seconde instance, le huit décembre deux mille vingt-trois, sans condition de quorum, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mme Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Joëlle LANNOY, MM Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE, Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel DIWUY